

FORMATION N°04 : Professionnalisation du dirigeant(e) / Manager en matière de pilotage RH

Objectifs

Analyser les enjeux de la fonction RH au sein de l'entreprise, connaître les règles élémentaires RH et les obligations légales.

Niveau de connaissances préalables requis :

Avoir une fonction managériale, et ou de dirigeant, savoir utiliser des outils sur ordinateur

Public concerné

Dirigeant(e), Manager

Durée et organisation de la formation

Durée de la formation 4 jours (7h / jour), consécutifs ou non. Nombre de stagiaire de 1 à 4.

Tarif

Coût de la formation = 3890€ HT* par stagiaire / Repas compris (tarif groupe sur devis)

Lieu de la formation :

Lieu : Centre Affaire Alta Rocca, 1120 route de Gémenos, 13400 AUBAGNE

Lieu accessible aux personnes handicapées. La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Sur site : Formation au sein de votre entreprise possible sur devis.

Moyen d'encadrement de la formation

Nombre de formateur de 1 à 2 personnes selon effectif des stagiaires (diplômées et ou expérimentées)

Moyens techniques et outils mis à disposition

Mise à disposition d'une salle avec grand écran (connexion filaire ou wifi), support papiers et Paper-board possible en complément.

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel* (ou visioconférence en cas de confinement), transfert de compétences opérationnelles et apprentissage collaboratif favorisant les engagements du participant. Appliquer des méthodes et techniques du recrutement. Débriefing et partage d'expérience à la suite des mises en situations, mise en place d'objectif à mettre en place et fixé dans le temps dans leur entreprise.

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le participant (auto-évaluation) et ou le formateur selon les modules. Un partage d'expérience est réalisé en tour de table. Un bilan à chaud est réalisé à la fin de la formation pour vérifier la satisfaction du stagiaire Vs ses attentes et s'il a atteint les objectifs de la formation. Un deuxième bilan est

fait à froid (lors d'une future embauche dans l'entreprise du stagiaire) pour valider les actions acquises et mises en place en situation de travail. En option :
Accompagnement possible dans le temps du stagiaire.

Contenu

- Analyse comparer de différentes politiques RH (7h)
- Réaliser un constat à date de la politique Rh au sein de son entreprise « auto-diagnostique » (3h)
- Identifier les processus à mettre en place (4)
- Planifier une politique de développement RH
 - En matière de politique salariale (3h)
 - En matière de communication et organisation (4h)
 - En matière de développement RH, Formation du personnel (7h)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DELAIS

Contact / Coordonnées :

Afin d'obtenir des renseignements sur cette formation, merci de contacter Mr SEYSSIECQ Emmanuel, par mail, courrier, réseaux sociaux, ou sur notre site internet.

Emmanuel SEYSSIECQ : 06 15 91 59 35 // e.seyssiecq@centrale-expert.fr

Soit par voie électronique sur notre site internet - www.centrale-expert.fr

Adresse : 3 chemin de Paradis ST CANADET, 13610 Le PUY STE REPARADE

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 30 jours avant le début de la formation : Centrale Expert pour obtenir votre bulletin d'inscription.

Complétez-le et envoyez-le par courriel à : CENTRALE EXPERT (coordonnées ci-dessus)

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Les délais d'inscription varient selon l'étude de faisabilité du projet de formation, et en fonction des disponibilités.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons contrat de formation (devis à valider) et une convocation vous sera envoyée par mail 15 jours avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nos locaux sont accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.